

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2020

Nombre d'élus en exercice : 15

Présents : 14

Date de la convocation : le 10/12/2020

Date d'affichage : 10/12/2020

L'an deux mil vingt et le dix-sept décembre à vingt heures, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Virginie Girod, Maire.

Présents : Mesdames COURTOIS, DUTHEL, GIROD, HOTTE, LEGAUT, MARTIN, MARTHOUD, PITICCO

Messieurs CHALANSONNET, CLAVIER, COMPASSI, PERRAUD, VERRON, WAGON.

Absent :

Excusé : M. Joel MILLION-ROUSSEAU a donné pouvoir à Madame GIROD

Secrétaire de séance : Mme MARTIN Peggy

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE CHEVELU N° 47-2020

OBJET : convention de déneigement

Madame le Maire rappelle que le déneigement de la commune était effectué par convention en date du 01/11/2017 entre les communes de Yenne, Billième et Saint Jean de Chevelu et Monsieur François MICHAUD, agissant pour le compte du Gaec de la chèvrerie du Grand Champ.

Le déneigement effectué par le Gaec de la chèvrerie du grand champ nous donne entière satisfaction.

Cette convention étant caduque,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE de renouveler cette convention entre les 3 communes citées ci-dessus et Monsieur François MICHAUD, agissant pour le compte du Gaec de la chèvrerie du grand champ.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE CHEVELU N° 48-2020

OBJET : autorisation de mandater les dépenses d'investissement avant le vote des budgets 2021

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'article L1612-1 du CGCT :

- Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.
- Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.
- En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de

l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

AUTORISE, le mandatement des investissements qui s'avèrent nécessaire avant le vote du budget primitif 2021 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit :

Pour le budget M14

Numéro article	Pour mémoire crédits ouverts en 2020	Ouverture crédits 2021
2152	183 150	45 787
2158	10 000	2 500
21318	58 000	14 500

Pour le budget M49

Numéro article	Pour mémoire crédits ouverts en 2020	Ouverture crédits 2021
21532	50 000	12 500
21562	58 932	14 733

Points sur les commissions communales

Des habitants du hameau de la Grande forêt souhaitent une mise en place d'un panneau sens interdit sauf riverains à l'entrée de leur village.

Madame le Maire donne lecture du courrier de Monsieur MILLION-ROUSSEAU Joël, conseiller municipal, habitant de la Pata qui va dans le sens de la demande des habitants.

Après discussion, il est décidé que la commission de sécurité va étudier ce dossier.

Un point est également fait sur le Château de la Grande forêt qui menace de s'effondrer, la mairie a pris contact avec un des héritiers et un courrier a été adressé aux notaires chargés de la succession pour faire part de l'urgence de ce dossier

Travaux (Monsieur PERRAUD)

- les travaux concernant la fibre optique seront réalisés par une société privée nommée « Savoie connectée » qui s'est engagée pour la fin du déploiement entre 2022-2024. Sur le territoire de la commune, 437 prises sont prévues.

- le passage de la caméra dans une partie du réseau d'assainissement a été effectuée, nous sommes en attente du diagnostic de la société Alp'épur qui a réalisé les travaux.

Scolaire (Mme LEGAUT)

La commission finalise le courrier concernant le RPI entre Chevelu/Saint Paul.

Ce courrier reprend toutes les réflexions et synthèses du travail en commun, il sera consigné par les deux communes et pourra servir de base de travail dans le futur si la question du RPI se repose.

Accueil des maternelles de St Paul, la convention fixant les conditions de remboursement date des année 2007, la commission a décidé en accord avec Saint Paul de revoir les conditions afin de réactualiser les différents points de cette convention.



La commission informe également le conseil municipal d'une rencontre avec les agents de la commune et de la pause méridienne. Un souhait de faire un exercice incendie pendant la pause de midi a été émis.

Ce jour a eu lieu le repas de Noël, suivi d'un spectacle fait dans le respect des gestes sanitaires par un ventriloque à l'issue du spectacle un gouter, préparé par la commission, a été donné à chaque enfant (papillotes-mandarines-cake).

Urbanisme (Monsieur VERRON)

Le commerce le Pain de Mayou souhaite déposer un dossier de demande de mise en place de places de stationnement.

La réflexion de la commission se poursuit en ce qui concerne la rénovation de l'ancienne mairie dite la salle des associations.

Jeunesse (Madame LEGAUT)

Une réunion a eu lieu entre la commission communale, celle de la CCY, la sauvegarde de l'enfance (chef de service et éducateur de prévention)

Propositions de mise en place de chantiers participatifs, une rencontre entre tous les acteurs est prévue fin janvier. La commission se propose de réfléchir à quels types de projets les jeunes pourraient participer.

Le nombre de jeunes sur la commune entre 15 et 20 ans reste à évaluer

Incivilités

Un courrier a été envoyé à chaque membre signataire de la pétition envers diverses incivilités. Une proposition de rencontre est prévue quand la situation sanitaire le permettra.

Une enquête de gendarmerie est en cours suite à une altercation survenue le week-end du 4 et 5 décembre. Des habitants ont été reçus pour un temps d'échange. La mairie a informé le bailleur des faits.

Madame le Maire a déposé en gendarmerie un écrit relatant tous les actes d'incivilités répertoriés depuis des mois sur la commune et les mesures qui ont été prises pour essayer d'enrayer ce phénomène.

Points sur les commissions CCY

Jeunesse (Mme MARTIN)

Présentation au Conseil Municipal de l'ensemble du service jeunesse.

Périscolaire (Mme DUTHEL)

Changement du prestataire informatique qui gère le portail famille. La société Arpège est pressentie

Une demande d'aide aux devoirs est formulée, la mise en place n'est pas facile, on se dirigerait plutôt vers des études surveillées, ce système existe déjà sur le territoire, pendant la 2^{ème} heure de la garderie et fonctionne, le principe est libre d'adhésion. Une communication sera faite courant janvier sur tous les sites.

Déchets

A compter du 1^{er} janvier 2021, les molocks seront ouverts et une redevance d'un montant d'environ 195 € TTC par foyer sera dû annuellement.

3^{ème} siège de notre commune

Pour rappel la commune a engagé un recours envers la Préfecture suite à la suppression de notre 3^{ème} siège à la CCY. Il semblerait que le Préfet n'a pas compétence pour trancher les décisions de la CCY et doit uniquement les enregistrer, ce qui laisse place à de l'optimisme pour la requête.



Questions diverses

Suite à une demande au sujet des décorations de Noël, il est rappelé que la commune pour le moment décore uniquement le centre village et la proximité de l'école.

Les référents TEPOS de la commune seront désormais Mme COURTOIS et Monsieur CLAVIER

Dossier vidéo surveillance : des devis sont en cours. Des subventions peuvent être accordées dans le cadre du FIPD (Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance)

La séance est levée à 22H30